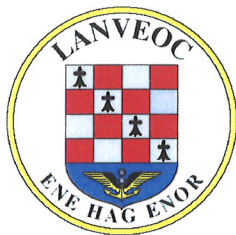


COMMUNE DE LANVEOC



DECISION PORTANT APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU LOT 7 ELECTRICITE – MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX SANITAIRES A L'ECOLE

DELEG.A4-22/27

Le Maire de la commune de Lanvéoc,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n°01 en date du 2 juin 2020 par laquelle le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché de travaux de construction de nouveaux sanitaires Ecole Yves Offret 20, rue des Ecoles 29160 LANVEOC, LOT 7 Electricité référencé 22 - 001 notifié le 16 mai 2022 à l'entreprise BDF domiciliée 3 bis ZA de Coativoric 29590 ROSNOEN,

Considérant la nécessité de mettre en place un avenant n°2,

Considérant qu'il convient de fixer les obligations réciproques des deux parties,

DECIDE :

Article 1 : L'avenant n° 2 au lot 7 ELECTRICITE du marché de travaux de construction de nouveaux sanitaires Ecole Yves Offret 20, rue des Ecoles 29160 LANVEOC, référence 22 - 001 est approuvé.

Article 2 : Le montant total de la dépense est modifié et se décompose comme suit :

Le montant forfaitaire des prestataires supplémentaires s'élève à 148.00 € HT soit 177.60 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 5 887.61 € HT soit 7 065.13 € TTC.

Ces dépenses sont prévues au budget communal.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de CHATEAULIN, publiée et notifiée à l'entreprise BDF domiciliée 3 bis ZA de Coativoric 29590 ROSNOEN.



Fait à Lanvéoc, le

4.10.2022

Le Maire,

Christine LASTENNET.